

## Paris, 19 novembre 2015

# Expertise, décision et opinion publiques

**Les quatre tables rondes,** les exposés de Christian Leyrit, sur la consultation du public, de Paul-Henri Bourrellet et de Patricia Blanc, sur l'évolution de l'expertise en matière risquée dans les récentes décennies, et de Marc Mortureux, sur la création de l'Anses par fusion de l'Afssa et de l'Afsset, abordaient toutes, sous divers angles, les « jeux d'acteurs » que composent les scientifiques, les experts, les décideurs publics, les divers publics et les médias.

La 1<sup>re</sup>, « **Science, expertise, décision** » (présidée par Henri Décamps) a mis l'accent sur la pluralité nécessaire des disciplines et des points de vue, ainsi que sur la difficile question de la prévention des conflits d'intérêts et, plus largement, sur l'autonomie des experts dans leur prise de parole.

**La décision dans le monde moderne, complexe et technicien, ne peut se passer d'expertise, qui, elle-même, ne peut se passer de transparence et d'échange avec l'opinion publique. Le colloque du 19 novembre « Expertise, décision et opinion publiques », organisé par le conseil scientifique de l'AFPCN, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et la Commission nationale du débat public (CNDP) a su éclairer cette question de société majeure.**

La 2<sup>e</sup> (Jean-Pierre Duport) portait sur « **la responsabilité des décideurs publics** ». Elle a insisté sur la diversité, la pluralité et la complexité des fonctions des décideurs publics. Comment améliorer la qualité de l'information, trop souvent simpliste ? La défiance du public est apparue comme un facteur majeur.

La 3<sup>e</sup> (Frédéric Denhez), « **Comment informer, former les citoyens, écouter et comprendre l'opinion publique ?** », a posé la question lancinante : comment « entendre » les 90 % de citoyens silencieux ? Et des questions et réponses « immédiates » à éviter, l'intérêt général n'étant pas confiné aux échéances électorales.

La 4<sup>e</sup> et dernière (Marie-Odile Bertella-Geffroy) portait sur « **l'éthique de l'expertise et la décision publique** ». Elle a rappelé les règles de conduite de l'expert, l'importance du droit comme prescripteur d'expertise et de rigueur dans l'expertise, le rôle majeur des grandes affaires de santé et la responsabilité commune de toutes les parties prenantes.

Les conclusions tirées par les organisateurs (Michel Juffé et Christian Leyrit) ont été les suivantes :

- la faiblesse de la participation des habitants concernant les décisions publiques ;

- la question des référendums qui doivent être lancés avant que le processus de décision ne soit trop avancé ;
- pour dépasser le sentiment de frustration ou d'injustice, le débat public doit être mené au moment où des alternatives existent, et où, cependant, sont publiés des éléments tangibles permettant de se forger une opinion ;
- lorsqu'il s'agit de grands projets ayant un impact à long terme, les processus de consultation doivent être continus, selon une logique d'allers retours continus entre les expertises, les concertations, les consultations et les débats ;
- l'absence de conflit d'intérêts doit être prise au sérieux sous peine d'une défiance généralisée quant à la décision publique ;
- la question du statut de l'expert est posée ;
- il faut consacrer plus de moyens à l'expertise (y compris à la tierce expertise), ce qui pose la question de qui prend en charge le financement ;
- la traçabilité complète des débats et des prises de décision devrait être assurée.

Les actes de ce colloque sont disponibles sur les sites de l'AFPCN<sup>1</sup> et du CGEDD<sup>2</sup>.

1. Cf. <http://afpcn.org/wordpress/wp-content/uploads/2015/10/Colloque-19-11-15-FINAL.pdf>

2. Cf. [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Colloque\\_19\\_11\\_15\\_FINAL\\_cle0f61c4.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Colloque_19_11_15_FINAL_cle0f61c4.pdf)